

Actions Marie Curie (MSCA)

Présentation du programme

Info Day PACE-NET PLUS et HORIZON 2020

04 mars 2014

Actions Marie Curie

Objectifs et caractéristiques

- Une section du programme ‘Excellent science’ d’ Horizon 2020
- Programme phare des précédents PCRD
- Continuité sur H 2020, rationalisation des instruments, concentration des appels d’ offres sur les 3 premières années d’ H2020
- Dispositif de soutien à la formation des jeunes chercheurs, au renforcement des compétences des chercheurs confirmés
- Soutien à des individus + soutien à des partenariats d’ acteurs
- Instruments ‘légers’ en terme de logistique de montage
- Sélectivité
- Concept clé : support à la mobilité individuelle (géographique, internationale, inter-sectorielle)

Pays susceptibles de recevoir des fonds MSCA

- Etat membres de l' UE
- PTOM
- Pays associés
- Pays tiers listés en annexe A du programme de travail : en zone Asie Pacifique, par ex : PNG, Fiji, Samoa, Vanuatu, Vietnam...
- Inéligibilité des pays tiers à haut revenus à recevoir des fonds H 2020 (ex : AU, NZ, Japon...). Mais peuvent être partenaires d' actions MSCA.

Actions Marie Curie : 4 dispositifs clés

- IF : Bourses individuelles- Soutien à la mobilité des chercheurs confirmés
- RISE (ex IRSES) : Soutien à des réseaux d' échanges de staff de R&I
- ITN : Soutien à des réseaux de formation innovante
- COFUND : Co-financement de programmes régionaux, nationaux, internationaux

Terminologies PCRD :

- Jeunes chercheurs : premières 4 années après obtention du Master (doctorants , voire jeunes post doc)
- Chercheurs confirmés (post doc et plus..)

INDIVIDUAL FELLOWSHIPS (IF)

- Public visé : chercheurs confirmés
- Soutien à la mobilité géographique des chercheurs confirmés ou inter-sectorielle, au sein de l' Europe ou à l' international
- Accompagnement d' un renforcement des compétences recherche des chercheurs localisés en Europe (objectif développement de carrière)
- Permet de faire venir dans des institutions européennes d' excellents chercheurs étrangers
- Financement d' un projet de mobilité individuel monté conjointement par le chercheur et une institution d' accueil

INDIVIDUAL FELLOWSHIPS (IF) - SUITE

-Financement : 2 ans de salaire + forfait mobilité + financement de recherche et overheads pour institution d'accueil

-European Fellowships : mobilité intra-Européenne

Quelques dispositifs spécifiques:

Soutien possible à un redémarrage de carrière (ex : congés parental..)

Accompagnement spécifique du retour en Europe après un séjour prolongé à l'étranger

-Global Fellowships : mobilité à l'international (entrante et sortante)

RISE

- Dispositif accessible à la fois aux jeunes chercheurs et chercheurs confirmés + personnels d'appui à la recherche ;
- Appui à la constitution ou au renforcement de réseaux R&I
- Financement de la mobilité individuelle de court terme
- Soutien à la collaboration internationale et inter-sectorielle en R&I via un échange mutuel de personnels (chercheurs et personnels d'appui à la recherche) entre institutions partenaires
- Soutien à des partenariats R&I entre institutions académiques ou non académiques (construction de cultures communes entre institutions et laboratoires)
- Critère de complémentarité des compétences mises en réseau et des synergies attendues

RISE (SUITE)

- Financement de la mobilité avec les pays tiers peut concerner du réseautage académique ou intersectoriel
- Financement de la mobilité entre pays européens ou avec les pays associés doit porter sur une collaboration intersectorielle ;
- Pas de conclusion obligatoire d' un accord de consortium

- Finance des programmes conjoints et innovants de formation à la recherche axé sur une ouverture sur la sphère non académique (soutien à créativité, entrepreneuriat..)
- Permettre l' exposition des jeunes chercheurs au monde extra-académique. Référence aux principes européens pour la formation doctorale innovante / Accroître l' impact économique et sociétal des recherches conduites
- Association possible d' institutions non européennes
- Modalités : financement de partenariats d' institutions (académiques ou non) constitués autour de programmes de formation à la recherche

ITN (suite)

- Plusieurs dispositifs :
 - ETN : European training networks
 - EID : European industrial doctorates
 - EJD : European Joint doctorates
- Board de supervisors pour chaque réseau financé
- Objet de la formation explicite justifiant la mise en place du réseau (objet et champs de recherche clairement identifiés / soutien à l'interdisciplinarité)
- EID / EJD : cadre obligatoire de coopération forte entre institutions (double inscription, co-supervision), ou réalisation d'un doctorat en association étroite avec un partenaire privé
- EJD : double diplomation. Obligation de construction d'un plan de développement de carrière pour les jeunes concernés.

ITN (suite)

- Chaque réseau doit être managé par un conseil (board) d'encadrants (supervisors) ;
- L'objet de la formation justifiant la mise en place du réseau doit être explicite (objet et champs de recherche clairement identifiés / soutien à l'interdisciplinarité) et aussi permettre l'exposition des jeunes chercheurs au monde extra-académique. Référence aux principes européens pour la formation doctorale innovante.
- EID / EJD : cadre obligatoire de co-tutelle de thèse (double inscription, co-supervision), ou de cadre de réalisation d'un doctorat en association étroite avec un partenaire privé (ex : modèle CIFRE).

ITN (suite)

- EJD : double diplomation. Obligation de construction d' un plan de développement de carrière pour les jeunes concernés ;
- Durée du financement européen sur ce type de projets : 4 ans
- Pas de constitution obligatoire d' un consortium

- Programme additionnel de soutien aux bonnes pratiques en termes de formation doctorale, d'encouragement à la mobilité ou à l'accompagnement des chercheurs dans la construction de leur carrière
- COFUND finance une organisation responsable, capable de lever des fonds pour développer un projet existant ou en monter un nouveau
- Deux types de dispositifs:
 - bourses de doctorat
 - bourses de mobilité (ne peuvent bénéficier de financements les personnels permanents de l'institution : cibles : post-doc ou chercheurs contractuels).

COFUND (SUITE)

- Ces bourses de mobilité doivent faire l'objet d'un processus régulier de sélection des candidats (sélection transparente, sur des critères de mérite, selon une procédure d'évaluation impliquant des experts internationaux).
- Les bourses sont attribués à des candidats qui définissent eux même leur projet de recherche et de mobilité (similarité avec IF)

COFUND (SUITE)

- Les projets présentés par les institutions peuvent cibler des thématiques données. Ils peuvent accompagner des stratégies de spécialisation intelligente des territoires.
- Durée : 36 à 60 mois

Critères d' éligibilité

Participants :

- Organisations du secteur académique (institutions publiques ou privées habilitées à délivrer des diplômes ou institutions de recherche, qu' elles soient publiques, privées ou à but non lucratif) ou
- Organisations du monde non académique (tout acteur du monde socio-économique distincts de la précédente catégorie)

2 catégories de participants :

- Les bénéficiaires (de financements) qui signent l' accord de subvention avec l' UE
- Les partenaires, qui ne sont pas financés, mais participent en tant qu' institutions d' accueil de chercheurs en mobilité (ex institutions AU, NZ)

Critères d' éligibilité spécifiques à chaque instrument

- IF : l' institution qui emploie le chercheur doit être localisée dans un Etat de l' UE ou un pays associé
- ITN : ces réseaux doivent mobiliser au moins 3 institutions bénéficiaires localisées dans 3 Etats membres ou pays associés différents. Ils peuvent mobiliser des pays tiers au-delà de ce seuil.
Pour EID : le seuil minimum est réduit à deux institutions de deux états différents, dont l' un est habilité à délivrer le doctorat
- RISE : doit impliquer a minima des institutions de 3 pays différents dont deux dans des Etats membres ou pays associés. Au-delà, peut impliquer des pays tiers.
- COFUND : institutions de l' UE ou d' états associés

Critères d' éligibilité (suite)

Chercheurs :

Pas de critère de nationalité. Le critère de leur éligibilité est un critère de mobilité.

Règles de mobilité :

Au moment du dépôt de leur projet (IF) ou de recrutement par l' institution (ITN), les chercheurs ne peuvent avoir résidé ou conduit leur recherche dans le pays de leur organisation d' accueil pendant plus de 12 mois sur les 3 dernières années.

Cas spécifique IF (*Career Restart Panel* ou *Reintegration Panel*), la contrainte est de ne pas avoir exercé leur activité pendant plus de 3 ans sur les 5 dernières années dans le pays de l' institution d' accueil.

Durée du soutien financier

-ITN : 3 à 36 mois

Les chercheurs impliqués dans un EID doivent passer 50% de leur temps hors de la sphère académique

-IF European : 12 à 24 mois

-IF Global : 12 à 24 mois + une période de retour de 12 mois en Europe

-RISE : 1 à 12 mois. Peut être découpé en périodes disjointes de mobilité n'excédant pas 12 mois.

-COFUND : minimum 3 mois

Critères d' évaluation

- 1) Excellence : 50%
 - 2) Impact : 30%
 - 3) Conditions de mise en œuvre : 20%
- (Déclinaison de ces critères pour chaque instrument)

Chaque critère noté de 1 à 5. Pas de projet financé si score inférieur à 70%.

Procédure d' évaluation

IF and RISE : 8 panels d' évaluation :

- chimie
- sciences sociales et humanités
- économie
- sciences de l' information et de l' ingénieur
- environnement et géoscience
- sciences du vivant
- mathématiques
- physique

ITN (EID / EJD) : Panels interdisciplinaires

COFUND : 2 panels d' évaluation, un pour chaque dispositif

Dans tous les cas : Evaluation anonyme par experts indépendants.

Contributions financières

Financements accordés aux chercheurs

- Living allowance, en cas de recrutement : (Jeunes chercheurs : 37 320 €/an / Chercheurs confirmés : 55 800 €/an)
- Mobility allowance
- Family allowance

Montants spécifiques détaillés par instrument - (cf annexe MSCA du programme de travail H 2020)

Financements accordés aux institutions

(impliquant co-financements éventuels selon les instruments)

Pour plus d'infos

La section Marie Curie du programme de travail
H2020 pour 2014/2015 :

[http://ec.europa.eu/research/participants/data/
ref/h2020/wp/2014_2015/main/h2020-wp1415-
msca_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/main/h2020-wp1415-msca_en.pdf)